Nouvelles modalités de rémunération des AESH **[1]**

Décret n° 2021-1106 du 23 août 2021 modifiant le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
Journal officiel lois et décrets - N° 0196 du 24 août 2021
Ce décret instaure au bénéfice des AESH de nouvelles modalités de rémunération en référence à une grille indiciaire fixée par l'arrêté du 23 août 2021.
Consulter le décret (Légifrance) [2]

Arrêté du 23 août 2021 relatif à l'échelonnement indiciaire des accompagnants des élèves en situation de handicap
Journal officiel lois et décrets - N° 0196 du 24 août 2021
Cet arrêté abroge l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des AESH et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation.
Consulter l'arrêté (Légifrance) [3]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/nouvelles-modalit%C3%A9s-de-r%C3%A9mun%C3%A9ration-des-aesh
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043957372
[3] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043957391